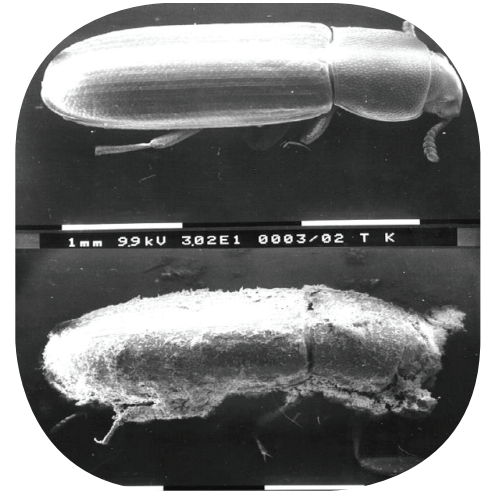


# PARASECT CHB - Gamme insecticides

## ACARICIDE À ACTION PHYSIQUE CONTRE LES POUX ROUGES EN LOCAUX D'ÉLEVAGE



- **Poudre 100% minérale à base de roche volcanique (Chabasite).**
- **Double action par contact : obstruction des voies respiratoires et microcoupures.**
- **Non classé toxicologiquement, sans odeur, ininflammable et sans accoutumance.**
- **Applicable en présence des animaux.**
- **Particulièrement adapté au traitement des poux rouges.**
- **Utilisable en agriculture biologique (RUE N°2018/848)**
- **Permet de traiter les silos à grain.**
- **Conditionnement prêt à l'emploi en seaux de 20 Kg.**
- **Un litre de poudre traite jusqu'à 80 m<sup>2</sup>.**

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Poudre 100% naturelle à base de Zéolithe de type Chabasite (CAS: 1318-02-1).
- Inodore.
- Densité : 0,8 environ.
- Point d'éclair (vase clos) : non mesurable.
- Action mécanique grâce à la poudre agissant lentement en provoquant l'obstruction des voies respiratoires de l'insecte et également en se positionnant au niveau des articulations de l'insecte pour gêner son déplacement et l'empêcher d'aller se nourrir sur les volailles.
- Stable à la lumière.
- Qualité alimentaire (autorisé en alimentation animale).
- Permet de lutter contre les puces et acariens dans les cages pour animaux domestiques.
- **PARASECT CHB** reste efficace tant qu'il n'est pas dispersé par les animaux : bonne rémanence.
- Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Non classé toxicologiquement.
- Stocker dans un endroit sec.
- Utiliser les équipements relatifs à la manipulation des poudres fines : masque anti-poussière et lunettes de protection
- Usage réservé aux professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- **Faible infestation** : saupoudrer **PARASECT CHB** dans les zones à traiter à raison de 10 g/m<sup>2</sup> (soit 10 kg pour un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> au sol).
- **Forte infestation** : saupoudrer le **PARASECT CHB** dans les zones à traiter à raison de 20 g/m<sup>2</sup> (soit 20 kg pour un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> au sol).
- Epancher manuellement au sol sur les surfaces à traiter, ou sur les litières. Pulvérisable également en brouillard à l'aide d'une poudreuse (type Birchmeier), notamment en cas d'infestation de poux rouges.
- Ne pas nettoyer les surfaces traitées.
- **Traitement silos** : application d'une couche minérale inerte directement sur les grains lors des différentes phases de stockage, à la dose de 1% (10 kg/tonne).